



Division et vente d'une parcelle non constructible

Par **seula_old**, le **18/05/2007** à **19:12**

bonjour,

Je suis actuellement propriétaire d'un terrain de 3 000 m² avec une construction tacite (litige avec la mairie sur le permis de construire). Sur décision du tribunal correctionnel, l'existence de la maison est reconnue mais le terrain reste non constructible

Je souhaite vendre une partie de mon terrain (non utilisé, environ 800m²) en [fluo]terrain non constructible[/fluo]

Où dois-je m'adresser pour faire diviser le terrain et sous quelles conditions ?

Vous remerciant par avance pour les réponses apportées
Veuillez agréer, messieurs, mes salutations distinguées

madame SECULA